

## AVIS PUBLIC - CONSULTATION ÉCRITE

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**PRENEZ AVIS** que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 mai 2020 portant le numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2) et de la résolution CA20 14 0203 du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2020, la demande de dérogation mineure à l'adresse suivante : **7201-7205, avenue Henri-Julien** sera soumise à une procédure de consultation écrite d'une durée de 21 jours, soit du **6 au 27 juillet 2020** à 16 h 30.

#### Objet de la demande de dérogation mineure

Cette demande de dérogation mineure est relative au retrait arrière d'une construction hors toit qui sera construite sur le bâtiment existant situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien (Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006).

Cette dérogation aurait l'effet d'autoriser l'implantation de la construction hors toit avec un retrait arrière moindre que celui exigé, sur une petite portion de la façade arrière, et ce malgré l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283). Normalement, le retrait prescrit à l'arrière doit être équivalent à au moins une fois la hauteur de la construction hors toit. La construction projetée ne respecte pas cette exigence par rapport à toute la largeur de la façade arrière du bâtiment.

#### Consultation écrite

Toute personne intéressée peut participer à une procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires à l'adresse courriel suivante :

- a) à l'adresse courriel suivante : [vsp.urbanisme@montreal.ca](mailto:vsp.urbanisme@montreal.ca) en incluant obligatoirement les informations suivantes :
- nom et prénom
  - adresse résidentielle
  - numéro de téléphone et/ou adresse courriel

Prière d'inclure dans l'objet du courriel les termes suivants : « Dérogation mineure - 7201-7205, avenue Henri-Julien ».

- b) Par la poste à l'adresse suivante :
- Service du greffe  
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension  
405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3

#### Documentation

- l'ensemble de la documentation relative à la demande de dérogation mineure est disponible en ligne à l'adresse internet suivante : <https://montreal.ca/villeray-saint-michel-parc-extension> à la rubrique « Conseil d'arrondissement et consultations publiques » ;
- Le rapport de la consultation écrite sera joint au dossier décisionnel visant l'autorisation de la demande de dérogation mineure (date à déterminer).

Fait à Montréal, le 3 juillet 2020

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**